

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 7 (1959)
Heft: 1-2

Artikel: Le centaure, conseil du gouvernement et gardien du secret
Autor: Deonna, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CENTAURE,
CONSEIL DU GOUVERNEMENT ET GARDIEN DU SECRET

par W. DEONNA *

ON décorait volontiers jadis les maisons de ville de peintures dont les thèmes symboliques et les inscriptions rappelaient aux magistrats et aux citoyens leurs devoirs réciproques, et l'on en connaît dès le XIV^e siècle, nombreuses aux XV^e et XVI^e, encore au XVII^e¹. La Maison de Ville de Genève en offre des exemples. On y voit encore, dans la salle du Conseil d'Etat, les fresques de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e, dont j'ai donné un commentaire détaillé²; le Musée d'art et d'histoire de Genève possède les copies à l'huile, en grandeur originelle, de deux détails: l'*Amitié*, et le *Guet de Genève*³. On en a découvert d'autres, en 1958, lors de la réfection d'une salle au rez-de-chaussée, où le tribunal du lieutenant de police siégeait après 1620; malheureusement très mutilées, et d'exécution médiocre, on y distingue encore quelques personnages et des inscriptions tirées des psaumes⁴. Le tableau peint et offert à la Seigneurie en 1652 par Samuel Rameru, aujourd'hui au Musée d'art et d'histoire, et qui ornait jadis l'antichambre de la salle du Conseil d'Etat, le vestibule des « Pas-Perdus », est un autre exemple de cette iconographie officielle: devant la Maison de Ville, la Justice personnifiée tient en

* [W. Deonna est mort le 3 mai 1959. L'avant-veille, il m'avait demandé de corriger les épreuves à sa place, se réservant de faire quelques adjonctions en donnant le bon à tirer. E. S.]

¹ DEONNA: « Les fresques de la Maison de Ville de Genève », *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 13, 1952, 129, réf.

² *Ibid.*, 129 ss. — Dans la salle des « Pas-Perdus », au-dessus de la porte qui donne accès à celle du Conseil d'Etat, les restes d'une fresque plus ancienne, du milieu du XV^e siècle environ, sont d'une autre inspiration, religieuse et non profane: deux anges supportent un quadrilobe où s'inscrit l'écu aux armes de Genève. *Genava*, XX, 1942, 206; XXI, 1943, 103, pl. V, 1. Copie au Musée d'art et d'histoire, service du Vieux-Genève.

³ *Rev. suisse d'art. et d'arch.*, 4, 1942, 178, pl. 74; *Genava*, XXI, 1943, 104. Service du Vieux-Genève.

⁴ *Journal de Genève*, 29 juillet 1958; *La Suisse*, Genève, 3 août 1958 (CRAMER); *Nos monuments d'art et d'histoire*, IX, 1958, n° 3, 52-53 (BLONDEL); *Tribune de Genève*, 23 sept. 1958, n° 222. On a pensé que leur auteur pourrait être Pierre Tresal, qui obtint en 1635 la bourgeoisie, en faisant don à la Seigneurie d'un tableau, non identifié. Sur cet artiste, DEONNA: *Pierres sculptées de la vieille Genève*, 1929, n° 618; ID., *Genava*, XX; 1942, 376, 380, réf.

main ses attributs habituels, l'épée et la balance, parmi d'autres symboles⁵.

Je ne veux relever ici, du symbolisme souvent très subtil des humanistes de la Renaissance, dont les peintres se sont inspirés, qu'un seul motif, celui du Centaure : parmi diverses acceptations, il est devenu pour eux l'emblème d'un bon gouvernement, et du secret que ses représentants doivent garder sur leurs délibérations, s'ils ne veulent pas que, divulguées inconsidérément, elles échouent.



Fig. 3. — Peinture par H. U. FISCH, 1684, Lausanne.

En publiant la peinture, œuvre de H. U. Fisch, datée de 1684, et conservée à l'Hôtel de Ville de Lausanne (*fig. 3*), M. F. Olivier⁶ a eu le mérite de reconnaître dans la scène du second plan la légende romaine du jeune Papirius, se refusant à dévoiler à sa mère, qui l'en presse, le secret des délibérations du Sénat auxquelles il vient d'assister. J'ai moi-même identifié le génie ailé, assis au centre sur un autel, un doigt porté à sa bouche, avec celui du Silence, Harpocrate, que désignent claire-

⁵ DEONNA: *Musée d'art et d'histoire, Collections archéologiques et historiques, Moyen âge et temps modernes*, 1929, 77, n° 501, réf.; Id., *Genava*, XVI, 1936, 252, n. 12; Id., *ibid.*, XX, 1942, 377, fig. 25; 380, réf.

⁶ F. OLIVIER: « Un prince romain à l'Hôtel de Ville de Lausanne », *Rev. hist. vaudoise*, 58, 1950, 3 ss., pl. — La date 1684 est gravée sur l'autel; elle est confirmée par le *Manual de la Chambre économique*, qui donne de plus le nom du peintre, Hans Ulrich Fisch II, mort en 1686. REYMOND: *Les Hôtels de Ville de Lausanne*, Mém. et doc. Soc. hist. suisse romande, IX, 1911, 326; OLIVIER, 3, 6-7. — B. DUMUR a le premier signalé cette peinture, à l'occasion de sa restauration par Joseph VUILLERMET, en 1902, *Gazette de Lausanne*, 29 nov. 1901.

ment l'inscription « Nihil silentio utilius », et les attributs qui l'entourent⁷. M. F. Boesch a relevé le même ensemble sur un vitrail de mariage des époux H. G. Butschli et D. Brändlin, de la collection Honegger à New-York, daté de 1665, et sans doute du même artiste⁸. Enfin, M. Ch. Biaudet⁹ a montré que cette composition reproduit un emblème d'Otto van Veen, soit Otto Vaenius, de 1607¹⁰ (fig. 4), source que les précédents commentateurs n'avaient pas pu déceler¹¹.

* * *

Constatons que tout, dans cette composition, exprime une même idée¹², que le jeune dieu et son geste, l'inscription¹³, résument : « Rien n'est plus utile que le silence. » Il convient en effet d'éviter les méfaits de la langue — les fruits et les feuilles du pécher sont des attributs d'Harpocrate, parce que la feuille de cet arbre ressemble à une langue¹⁴ — et les circonstances qui peuvent la délier inconsidérément, en parti-

⁷ DEONNA : « Le Silence, gardien du secret », *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 12, 1951, 28 ss., I. Le Silence à l'Hôtel de Ville de Lausanne, pl. 9 a.

⁸ P. BOESCH : « Die Verschwiegenheit von Hans Ulrich Fisch », *ibid.*, 13, 1952, 50-51, pl. 26 e.

⁹ Ch. BIAUDET : « Le Silence de l'Hôtel de Ville de Lausanne », *ibid.*, 13, 1952, 242 ss., pl. 71 a, peinture de Lausanne.

¹⁰ VAENIUS : *Q. Horati Flacci Emblemata Imaginibus in aes incisis notisq. illustrata*, Anvers, 1607, 63, pl.; BIAUDET, pl. 71 b. — L'ouvrage de VAENIUS a eu plusieurs éditions et imitations, BIAUDET, 246, n. 40, réf.

¹¹ BIAUDET, 242 et n. 4. — J'avais supposé, 33-34, que le peintre de Lausanne avait pu s'inspirer des nombreux recueils de symboles et d'emblèmes à la mode depuis la Renaissance, et peut-être de Ripa, « à moins qu'il ne se soit contenté de reproduire une composition elle-même dérivée de telles sources ». M. BIAUDET, 247, n. 48, fait observer que les deux premières éditions de Ripa, de 1593 et 1603 (celle-ci est la première avec figures), ne font pas mention de l'épisode de Papirius, qui apparaît seulement, « à notre connaissance », dit-il, dans l'édition de Sienne, de 1613.

¹² « Car, dit avec raison M. BIAUDET, il ne faut pas oublier que tout, dans un tableau allégorique, possède une signification. »

¹³ Sur la peinture de Lausanne et le vitrail, elle est gravée sur l'autel, mais non sur la planche de Vaenius, qui la mentionne dans le texte. Elle répète un antique adage. STOBÉE, *Serm. XXXIII*, p. 139; *Fragments de Ménandre et de Philémon*, trad. Raoul-Rochette, 1825, 130, n° CCLXXII.

¹⁴ DEONNA, 31; BIAUDET, 244.



Fig. 4. — Gravure d'Otto VAENIUS
(*Rev. suisse d'art et d'arch.*, 13, 1952, 244,
pl. 71 b).

culier l'ivresse et la colère¹⁵, auxquelles font allusion, pour la première, la coupe, l'aiguière, les raisins¹⁶, pour la seconde, la peau d'ours, jetée comme une draperie sur les jambes du dieu¹⁷. Mais il est un autre danger encore : la curiosité et le bavardage des femmes, promptes à colporter les secrets qu'elles ont surpris ou qu'on a eu l'imprudence de leur confier¹⁸, et que la sagacité du jeune Papirius sut déjouer.

* * *

On est donc autorisé, à priori, à déduire que la bannière en main du dieu du Silence, motif mis bien en évidence au centre de la composition, signifie, elle aussi, qu'il faut savoir se taire, comme le geste du dieu y invite. Un Centaure y galope, la massue dans une main levée, et il est traversé par une bande oblique. Sur la planche de Vaenius, celle-ci est chargée des lettres *S.P.Q.R.* qui ne sont pas seulement une allusion à l'épisode romain du jeune Papirius, mais qui rappellent, à ceux qui ont la charge du gouvernement, la nécessité de conserver le secret de leurs délibérations¹⁹.

¹⁵ BIAUDET, 244, cite HORACE, *Epitr.*, I, 18, v. 37-38, que mentionne VAENIUS : « Arcanum neque scrutaberis ullius usquam / Commissumque teges, et vino tortus et ira. » VAENIUS ajoute : « Harpocratem hic vides, silentii Deum, digito labellum, quamquam media inter vina, et iram, compescenterem. » Dans l'édition de 1612, BIAUDET, 245, n. 38, quatrains en espagnol, néerlandais, italien, français, ce dernier de Léon de Meyer : « Harpocrate Dieu du Silence / Est mis entre le vin et l'ours. / Ne par boisson, ne par courous / Jamais le sage ne s'eslance / A trahir le secret d'autrui. » — BIAUDET, 244 : Harpocrate « est placé entre les symboles des deux dangers dont il doit se garder : l'ivresse et la colère ». — HORACE : *Odes*, livre III, XXI, Ad amphoram : « Tu sapientium / Curas et arcanum jocoso / Consilium retegisi Lyaeo » ; « Tu dévoiles, en te jouant, les soucis et les secrètes pensées du sage. » — MONTAIGNE, d'après Horace, *Essais*, éd. Leclerc (Garnier), livre II, chap. II, 313 : « Le pire estat de l'homme, c'est où il perd la cognoscience et gouvernir de soi... ainsi le vin fait desborder les plus intimes secrets à ceux qui en ont prins outre mesure. »

¹⁶ M. BIAUDET, 243, me reproche d'en avoir fait des attributs de Bacchus donnés au dieu du Silence. « Cette raison d'être de l'aiguière, de la coupe et des raisins, M. Deonna est allé la chercher à tort du côté de Bacchus, de qui ce sont souvent les attributs, tentant de rapprocher ainsi le dieu du silence de celui — combien bavard pourtant — de la vigne » ; 244 : « Coupe, aiguière et raisins ne sont pas les attributs de Bacchus, ni ceux du Silence. Ils rappellent simplement les dangers de l'ivresse, délieuse des langues, pour celui qui veut garder le silence. » Assurément, mais ce sont quand même des attributs bacchiques, et le type d'Harpocrate-Silence, dans cette composition, s'inspire d'un type de Bacchus, DEONNA, 30, fig. 4, 5.

¹⁷ M. BIAUDET, 244, a reconnu, sur la planche de Vaenius, une peau d'ours, avec tête, oreilles et pattes; sur le vitrail, ce n'est qu'une draperie, mais la tête d'animal, de face, sur le socle, veut sans doute la rappeler; sur la peinture de Lausanne, la draperie est seule, sans autre accessoire, peut-être à la suite de la restauration. — L'ours est le symbole de la colère, BIAUDET, 244, n. 20 (cf. RIPA). — Remarquons qu'un autre fauve, le loup, est un symbole du silence. CARTARI : *Les images des dieux des anciens*, trad. DU VERDIER, Lyon, 1581, 444 : « On fait aussi pour le Dieu de Silence une figure sans visage, avec un petit chapeau en la teste, et une peau de loup à l'entour, et icelle estoit toute couverte d'yeux et d'oreilles, car il faut voir, et ouïr beaucoup, et parler peu. »

¹⁸ Sur le silence et la curiosité, le bavardage féminins, DEONNA, 33; Les moyens de s'en préserver, *ibid.*, 35. Bouche scellée.

¹⁹ « La coutume des Perses était de celer le secret du prince avec une fidélité non pareille... une ancienne discipline de leurs rois, qui en ont ordonné le silence, sous peine de la vie. Aussi est-il certain qu'ils châtièrent, plus rigoureusement l'intempérance de la langue que nul autre crime. » QUINTE-CURCE : *Hist. d'Alexandre*, livre IV, éd. Nisard, 1843, 176.

Bien que le peintre de Lausanne ait supprimée le Centaure et la bande, n'en connaissant peut-être plus la signification²⁰, il en a gardé toutefois le sens général, remplaçant l'emblème original par les couleurs de la ville de Lausanne, et les lettres *L.C.E.*, « Lausanne, Civitas equestris »²¹. La recommandation n'est pas moins utile aux particuliers, et le vitrail conserve le Centaure et la bande, celle-ci toutefois sans lettres: dans un ménage, le silence n'est-il pas le meilleur moyen de maintenir l'harmonie, l'amour entre époux, « Verschwiegenheit ist eine Zier, dadurch man sich verliebet », et de prévenir les querelles, « Verschwiegenheit wendt' manchen Streit »²².

* * *

Si l'idée de donner une bannière au Silence est due à Vaenius²³, il l'a empruntée à un des emblèmes d'Alciat²⁴ (*fig. 5*): sur un drapeau flottant au-dessus d'une ville à l'arrière-plan, et dont on ne voit qu'une partie de la hampe, un Centaure galope à gauche, tenant une massue dans sa main droite levée; son corps est traversé par une bande oblique, avec les initiales *S.P.Q.R.*. La devise en dit le sens: « Non vulganda



Fig. 5. — ALCIAT: *Emblemata*, Anvers, 1584, 42; Emblema XII. *Non vulganda consilia*.

²⁰ BIAUDET, 245: « Fisch ne sait sans doute plus, en 1684, la signification de l'enseigne à la bande chargée des initiales *S.P.Q.R.* Il ne voit plus là qu'une enseigne romaine quelconque, qui ne serait guère à sa place à Lausanne, et c'est tout naturellement que les armes de la ville, « de gueules au chef d'argent », prennent la place du monstre, et les lettres *L.C.E.* celle du fameux *S.P.Q.R.* »

²¹ On peut toutefois se demander si la suppression du Centaure et de la bande ne résulte pas de la restauration de la peinture. Celle-ci n'a-t-elle pas transformé la peau d'ours en une simple draperie, sans plus? Cf. supra. M. BIAUDET relève, 244, 246, « le soin avec lequel Hans Ulrich Fisch a exécuté sa copie [de Vaenius]... combien Fisch a fidèlement suivi, ici encore, son modèle. »

²² Pour M. BIAUDET, 246, n. 40, l'auteur du vitrail ne se serait pas inspiré directement de Vaenius, mais d'un de ses imitateurs, Marin LE ROY DE GOMBERVILLE, *La doctrine des mœurs tirée de la philosophie des stoïques, représentée en cent tableau et expliquée en cent discours pour l'instruction de la jeunesse*, 1646, où la planche de Vaenius est inversée comme sur le vitrail. La devise a été augmentée: « Nihil silentio utilius ad servandas amicitias », « Le silence est la vie de l'amour », avec les vers: « Le silence est un bien suprême./ C'est la vertu du sage et celle d'un Amant./ Qui ne parle que rarement,/ N'offense jamais ce qu'il ayme. » « Ce sens, dit M. BIAUDET, convient sans doute mieux à deux époux que « le gardien des secrets des conseils de Vaenius. »

²³ BIAUDET, 244.

²⁴ ALCIAT: *Emblemata*, éd. Lyon, 1550, 18; éd. Anvers, 1584, 42, Emblema XII.

consilia », il ne faut pas divulguer ses projets. Alciat commente cet emblème, et en donne la source²⁵: selon Festus²⁶, les armées romaines portaient des enseignes à l'image du Minotaure, parce que les projets des chefs doivent demeurer cachés, tout autant que le Minotaure est caché au fond de son antre obscur, le labyrinthe de Cnossos.

Comment en est-on arrivé à faire du Centaure le symbole du secret qui doit protéger les projets des chefs, à confondre le Centaure, au buste humain sur un corps de cheval, avec le Minotaure, à la tête de taureau sur un corps humain? En mêlant plusieurs notions qui les concernent l'un et l'autre.

* * *

Bestial, violent, brutal, belliqueux — les exploits de sa légende et les représentations antiques en donnent maints exemples — le Centaure est tout désigné par sa nature pour figurer sur des enseignes militaires²⁷. Signe zodiacal du Sagittaire, « il fait briller des héros illustres dans la guerre, célèbres par leurs triomphes; il les conduira victorieux dans leur patrie; tantôt ils construiront de nouvelles forteresses, tantôt ils en détruiront d'anciennes », dit Manilius²⁸. Mais il ne témoigne pas uniquement de vertus guerrières; par la partie humaine, raisonnable de son double être,

²⁵ *Ibid.* : « Limine quod caeco, obscura et caligine monstrum,
Gnosiacis clausit Daedalus in latebris,
Depictum Romana phalanx in proelia gestabat,
Semiviroque nitent signa superba bove.
Nosque manent, debere Ducum secreta latere
Consilia, auctori cognita techna monet. »

« Sribit Festus Pompeius, Minotauri effigiem inter signa militaria Romanis ideo fuisse, quod non minus occulta esse debeant consilia Principum, quam fuerit olim domicilium Minotauri labyrinthus; idque vel maxime in bellicis expeditionibus debet observari. Ut enim permultum habet momenti ad victoriam taciturnitas, ita saepe intentes calamitates linguae intemperantia. »

« Auctori cognita techna nocet. Consilium Principis de re dubia vel periculosa si detegatur ante tempus, nocet ei qui detexerit. Gnosiacis latebru. In clauso et obscuro carcere Labyrinthi Cretensis, Gnosos, urbs Cretae, regia Minois. »

²⁶ FESTUS: « Minotauri effigies inter signa militaria erat, quod non minus occulta esse debent consilia ducum, quam fuit domicilium eius labyrinthae »; Sexti Pompei FESTI: *De Verborum significatu quae supersunt*, éd. Lindsay, Teubner, 1913, 135; Sextus Pompeius FESTUS, *De la signification des mots*, trad. Savagner, 1846, 247: « La figure du Minotaure était au nombre des enseignes militaires, parce que les projets des généraux ne doivent pas être moins mystérieux que ne l'était le labyrinthe, demeure de ce monstre »; cf. RENEL: *Cultes militaires de Rome. Les enseignes*, 1903, 133; ROSCHER, *Lexikon*, s. v. Minotauros, 3007.

²⁷ Cf. infra, les enseignes romaines au Centaure. — Le Centaure est un épisode des boucliers grecs, *Corpus Vasorum*, France, n° 2, Louvre, n° 2, III, I c, pl. 18, 1; WALTERS, *Catal. vases Brit. Mus.*, III, E 458; *Corpus Vasorum*, Great Britain, 4, Brit. Mus., 3, III He, pl. 44, 5, Great Britain, pl. 164; *ibid.*, Italia, XIV, Palerma, n° 1, 7, I-III, I c, pl. 10, n° 1; PFUHL: *Malerei und Zeichnung der Griechen*, III, pl. 110, n° 371.

²⁸ MANILIUS: *Astronomiques*, livr. IV, v. 559 ss.: « ... arcitenens... Pectora clara dabit bello, magnisque triumphis / Conspicuum patrias victorem ducet ad arces: / Altaque nunc statuet, nunc idem moenia vertet. »



Fig. 6. — B. ANEAU: *Picta Poesis*, Lyon, 1556, 66; *Ex sordidis parentibus honesti liberi.*

il en a de pacifiques, dont le sage Chiron²⁹ est le modèle le plus accompli. C'est lui qui a élevé et instruit Achille³⁰, et d'autres héros antiques³¹, les initiant non seule-

²⁹ ROSCHER, s. v. Cheiron; SAGLIO-POTTIER: *Dict. des ant.*, s. v. Chiron; JEANMAIRE: « Chiron », *Mélanges H. Grégoire*, 1949, 255; PICARD: « Le culte et la légende de Chiron dans l'Occident méditerranéen », *Rev. des ét. anciennes*, LII, 1951, 5; ID., « La légende du Centaure Chiron parodiée sur un vase de l'Italie méridionale », *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1950, 273. — Le Sagittaire zodiacal est identifié par la plupart des mythographes à Chiron; une étoile de la constellation du Centaure s'appelle aussi Chiron; BOUCHÉ-LECLERCQ: *L'astrologie grecque*, 1899, 143; RENEL, 228, n. 3.

³⁰ Sur le thème de l'éducation d'Achille: *Rev. ét. anciennes*, LIII, 1951, 18, et n. 1; JOHANSEN: « Achill bei Chiron », *Dragma, Mélanges Nilsson*, 1939, 181; ETIENNE: *L'enfance d'Achille dans la littérature et dans l'art*, thèse licence, Univ. Liège; cf.: *Rev. belge de phil. et d'hist.*, 1940, 276. — Cf. la fresque de la galerie François I^{er} à Fontainebleau, l'éducation d'Achille par le Centaure, qui lui apprend à nager, lancer le javelot, combattre en armes corps à corps, à chasser. KUSENBERG: *Le Rosso*, pl. LII, 64, n° 6; DE TERVARENT: *Les énigmes de l'art*, IV, L'art savant, 40, fig. 30. On l'a attribuée au Rosso, et on y a vu une allégorie de la jeunesse de François I^{er}; TERRASSE: « Sur deux peintures de la galerie François I^{er} à Fontainebleau », *Musées de France*, 1949, 176, l'attribue probablement au Primatice, et y reconnaît François I^{er} et le jeune Horace Farnèse, petit-fils de Paul III.

³¹ ROSCHER, s. v. Cheiron, 890.

ment aux exercices qui exigent de la force physique, combats, luttes, chasse, etc., mais aussi aux arts et aux sciences, qui demandent de la réflexion, de l'intelligence, de la sagesse.

Bien que monstrueux, le Centaure peut engendrer de beaux et nobles enfants ³² (*fig. 6*). Il est un éducateur, celui des princes appelés à commander, qui doivent être à la fois forts et sages, et son image les symbolise: « prudentis, fortisque ducis sic pingitur εἰχών » ³³. Celui des ministres qui l'entourent, forment son conseil. « Consiliarii principum », « les conseillers des princes » est le titre d'un emblème d'Alciat (*fig. 7*): le Centaure, un arc et un carquois à ses pieds, pour montrer qu'il ne s'agit plus ici de force, lève dans sa main droite des verges, comme pour en frapper un enfant debout, de face devant lui, qui lit en un livre ouvert, et il pose l'index sur le livre, qui enseignera à l'enfant la sagesse; trois autres enfants sont assis à terre ³⁴. Ceux qui sont



Fig. 7. — ALCIAT: *Emblemata*, Anvers, 1584, 315;
Emblema CXLV. *Consiliarii principum*.

nés sous le signe du Centaure, dit Manilius, sont destinés à dominer et à diriger non seulement les masses animales ³⁵, mais humaines: « Ils sont destinés à être les

³² B. ANEAU: *Picta Poesis*, 1556, 66: « Ex sordidis parentibus honesti liberi. » Un Centaure, tenant un enfant par la main; devant eux, une Centauresse dressée sur ses pattes de derrière. « Integer et bellus puer est natus utriusque / Ex patre Centauro, matreque semifera / Barbaricis illud plerumque parentibus ortus / Ingenio pueros indicat ingenio. »

³³ A. DE LA FAYE: *Emblemata et epigrammata miscellanea*, Genève, 1610, 165: « Centaurus. Prudentia et fortitudo. »

« Centaurus datus est morum formator Achilli,
Graiorum veluti prisca camoena refert.
Prudentis, fortisque ducis sic pingitur εἰχών
Nam vir consilio, robore pollet equus. »

³⁴ ALCIAT: *Emblemata*, éd. Lyon, 1550, 160, « Consiliarii Principum. » La gravure de l'édition d'Anvers, 1584, 316, Emblema CXLV, est un peu différente. Le Centaure tient des verges dans sa main droite baissée, il tend l'index de la main gauche vers un groupe d'enfants, dont le premier, tourné vers son maître, lit en un livre ouvert.

³⁵ MANILIUS: *Astronom.*, livre IV, v. 230 ss.: « At quibus in bifero Centauri corpore est / Nascendi concessa, libet subjungere currus / Ardentes et equos ad mollia ducere frena / Et totis armenta sequi pascentia campis, / Quadrupedum omne genus positis domitare magistris... / Impositumque manet: quocirca regnat in illas. » — « Quant à ceux auxquels il est donné de naître sous le Sagittaire à double forme, ils se plaisent... à donner à toute espèce de quadrupèdes des maîtres qui les rendent traitables... Ce signe, étant un buste humain placé au-dessus des membres d'un quadrupède, doit assurer à l'homme l'empire sur les brutes. » (éd. Nisard, 1843, 698); BOUCHÉ-LECLERCQ, 144.

dépositaires des finances des rois et du trésor public, à régner sous l'autorité de leurs princes, à devenir leurs principaux ministres, à se voir chargés des intérêts du peuple » ou à être intendants des grandes maisons, à borner leurs occupations aux soins qu'ils prendront des affaires d'autrui »³⁶. Mais ces dépositaires du pouvoir doivent concilier la double nature qu'ils tiennent du Centaure: réprimer de sa partie animale les instincts bestiaux³⁷: passions de tout ordre, violence, sensualité³⁸, amour immoderé du vin³⁹, etc., pour faire triompher sa partie humaine et raisonnable, être des hommes au sens le meilleur du mot, guidés par la sagesse, et non par les instincts. Ils seront alors les dignes conseillers du prince,

³⁶ MANILIUS, livre V, v. 364 ss.: « Nunc subit arcitenens... quo tempore natis / Fortuna ipsa suos audet committere census, / Regales ut opes et sancta aeraria servent, / Regnantes sub rege suo, rerumque ministri / Tutelame gerant populi, demibusve regendis / praepositi, curas alieno limine claudant. » Ed. Nisard, 720.

³⁷ Pierius VALERIANUS: *Hiéroglyphiques*, trad. de Montlyart, Lyon, 1615, 53, livre IV, chap. XXIV: « Car tout homme n'est pas homme, selon le dire d'Adamance; mais quiconque s'adonne à tel vice, est homme-cheval, ainsi que l'homme eslevé en honneur, mais vuide et despourvu de sapience, est homme-besté, car on l'estime semblable aux bestes sans entendement... Ainsi Maxime Tyrien n'entend autre chose hiéroglyphiquement par la double forme du Centaure, que l'accouple de volupté. Car toutes fois et quantes les parties brutales nous maîtrisent et que l'ardeur de convoitise surprend, accable et s'assubiett la noblesse de l'esprit, l'homme se convertit en beste, à raison des sales et desbordez appétits qui le seigneurent. Aristophane dit plaisamment et de bonne grâce que le fils de Xénopantès, homme de mœurs rustiques et cafard, est représenté par les Nuées soubs la figure du Centaure. Et le nom même de Chiron, suyvant sa signification par laquelle il signifie aussi le pire des deux, donne subject de risée, lorsque Diogène eut apperçu deux Centaures fort mal pourretraicts en un tableau, et s'entrebatant, car il demanda lequel des deux estoit Chiron, et pensa-on qu'il s'enquist du nom, au lieu qu'il entendoit à son sens, lequel estoit le pire. »

³⁸ La lasciveté des Centaures est bien connue, ravisseurs de femmes (cf. les Centauromachies antiques, Déjanire enlevée par Nessos, etc.). — A la Renaissance, le Centaure est l'emblème des désirs sans freins et des instincts lubriques, ex. Pierius VALERIANUS, livre IV, chap. XXIV, 53; DE TERVARENT, *Les énigmes de l'art*, III, L'héritage antique, 1947, 54. — C'est pourquoi le Centaure est associé au Satyre, de même sens, ex. Triomphe de Vénus, école de Ghirlandajo, REINACH: *Répert. de peintures*, I, 615, 1; à Vénus, debout sur le dos d'un Centaure, Mantegna, Triomphe de la Sagesse (Minerve) sur les vices, *ibid.*, I, 617, 1; DE TERVARENT, III, 5.

³⁹ Natale CONTI: *Natalis Comitis Mythologiae sive explicationum fabularum libri decem*, Venise, 1568, 215, ce que les anciens ont voulu signifier par le Centaure: « Patuit ut arbitror ex rebus Centaurorum gestis quid per haec significare voluerunt. Nam in tam prodigiosa corporis forma, quae humanitas, quae iustitia, quae temperantia, quae pietas esse potuit? Aut qui dimidium sui bellus tetterima extiterit, quo pacto non in maximas difficultates ob sua flagitia illabatur, patriamque et facultates per turpitudinem relinquere cogatur? Verum quoniam suus est virtuti uniuscuius locus, potestque vel in turpi forma aliquando inesse virtus, idcirco ob aequitatem eximiam Chiron fuit inter sydera receptus. Par haec igitur quae dicta sunt de Centauris, significare voluerunt antiqui, vino non esse immoderate indulgendum, neque cedendum cupiditatibus, neque manus in res alienas per vim iniciendas, sed temperantia et iustitia in omnibus uti convenire; cavendosque illos, qui turpissimo sunt corpore, quoniam mores plerumque corpori sunt similes. At contra illum esse finem omnium improborum, ut patriam, facultates, penates, liberos, uxores relinquere cogantur, et extortes aliam patriam sibi per inopiam quaerant. » *Ibid.*, 300: « Ad reprimendam autem temeritatem impurorum et scaeleratorum hominum, qui libidine et cupiditate ad quaevis turpis feruntur; quae incommoda passi sint Centauri per res eorum gestas explicaverunt. Nam qui vino immoderatus usus fuerit, qui impuris cupiditatibus obtemperarit, qui manus in alienas violenter iniecerit, qui temperantia et aequitate in rebus omnibus uti oportere non cognoverit, hic per summum dedecus patrial, facultates, penates, liberos, uxores relinquere cogitur, et extorris se inops inter ignotis denique vitam degit. »

par leur propre conduite, et par les conseils utiles et non nuisibles qu'ils sauront lui donner⁴⁰.

On comprend mieux maintenant le sens du Centaure qui orne la bannière, emblème du gouvernement et de ceux qui dirigent l'Etat. Il rappelle à ceux-ci de ne point se laisser aller à leurs passions, à la colère, aux excès du vin, à la séduction féminine, qui sont précisément les vices d'un Centaure bestial, et que signifient aussi les autres détails de la composition⁴¹. Ils ne risqueront point alors de divulguer les secrets de leurs délibérations: « Non vulganda consilia », leur dit-il avec Alciat. Le Silence, qui tient cette bannière, confirme cette leçon, de son doigt porté à sa bouche, comme l'inscription « Nihil silentio utilius ».

* * *

On comprend aussi pourquoi le Centaure, conseiller des chefs, a pu être confondu avec le Minotaure crétois. Pour son emblème, « Non vulganda consilia », Alciat se réfère à Festus⁴². Plus d'un siècle après Festus, Végèce le répète⁴³, et les érudits de la Renaissance n'ont pas manqué d'utiliser ces textes, qui font du Minotaure caché dans le labyrinthe aux détours inextricables, le symbole du secret du chef qui ne doit pas être connu. « La figure du Minotaure se monstroit pour adverteir les troupes de quelque secrète entreprise, car cet hiéroglyphe monstroit que les desseings et conseils de Princes ne doivent estre moins couverts et cachez que fut la demeure du Minotaure, sçavoir le Labyrinthe »⁴⁴, « ... pour montrer que le Conseil doit être secret »⁴⁵. « Le Minotaure, pour montrer que le Conseil du Capitaine et tout son dessein doit estre caché, comme l'estoit cette beste au Labyrinthe. »⁴⁶

⁴⁰ ALCIAT, *l. c.*: « Heroum genitos, et magnum fertur Achillem
In stabulis Chiron erudiisse suis.
Semiferum doctorem, et semivirum Centaurum,
Assideat quisquis Regibus, esse decet.
Est fera, dum violat socios, dum proterit hostem,
Estque homo, dum simulat se populo esse pium. »

« Chiron Centaurus superiore sui parte homo, equus inferiore, datue creditur Achillii paedagogus: ex quo notant Regum et Princepum consiliarii, qui ferinam naturam induunt, cum Principi prava consilia suggerunt, vel populares suos pecuniis emungunt, speciem humanitatis habent, cum justitiae et pietatis imagine populum sibi devincient. Semiferum doctorem, etc., qui praecepsis instituat saevis et inhumanis interdum, tamen aliquam prae se humanitatem ferens. Est fera. Revera Χειρών Principum consiliarius ferinam naturam induit, dum sociis se exitiosum praestat, etc. »

⁴¹ Cf. supra.

⁴² Cf. supra.

⁴³ VÉGÈCE, III, 6: « Ob hoc veteres Minotauri signum in legionibus habuerunt, ut, quemadmodum ille in intimo et secretissimo Labyrintho abditus perhibetur, ita ducis consilium semper esset occultum »; cf. RENEL, 133-134, n. 3.

⁴⁴ Pierius VALERIANUS: *Hiéroglyphiques*, trad. de Montlyart, 1615, 42, livre III, chap. XXXVIII.

⁴⁵ *Ibid.*: « Conseil secret ».

⁴⁶ CARTARI: *Les images des dieux des anciens*, trad. du Verdier, Lyon, 1581, 476.

Les anciennes enseignes des légions romaines, à en croire Pline, portaient en effet l'insigne du Minotaure: « Marius, dans son second consulat, assigna exclusivement l'aigle aux légions romaines. Jusqu'alors l'aigle n'avait été que la première, et les quatre autres animaux, le loup, le Minotaure, le cheval et le sanglier précédaient chacune un rang. Peu d'années avant Marius, on ne portait que l'aigle sur le champ de bataille; les autres étaient laissées dans le camp: Marius les supprima complètement. »⁴⁷ Le Minotaure disparut donc des enseignes romaines avec le second consulat de Marius, soit à partir de 104 av. J.-C. Des quatre animaux, le loup, le cheval, le sanglier sont assurément empruntés aux cultes indigènes⁴⁸. Mais d'où vient le Minotaure, le seul qui soit monstrueux? Etait-ce le Minotaure crétois⁴⁹? Plusieurs cités de l'Italie méridionale (*fig. 8*), dont neuf de Campanie⁵⁰, montrent sur leurs monnaies de la seconde moitié du IV^e siècle av. J.-C.⁵¹, un taureau à face humaine⁵², parfois couronné par une Victoire⁵³. Renel reconnaît en lui le prototype des enseignes romaines, emblème qui aurait été adopté vers l'an 300, lors de l'incorporation aux légions romaines de contingents campaniens dont ce taureau humain était l'insigne⁵⁴. Il serait «la forme du Minotaure italique»⁵⁵, qui «en tant que signum des légions romaines, ne saurait être une impor-



Fig. 8. — Monnaie campanienne de Neapolis
(RENEL: *Cultes militaires de Rome. Les enseignes*, 1903, 141, fig. 22).

⁴⁷ PLINE: *Hist. nat.*, X, chap. V (éd. Nisard, 384): « Romanis eam legionibus C. Marius in secundo consulatu suo proprie diecavit. Erat antea prima cum quatuor aliis: lupi, minotauri, equi, aprique, singulos ordines anteibant. Paucis ante annis sola in aciem portari copeta erat: reliqua in castris relinquebantur. Marius in totum ea abdicavit. » Cf. RENEL: *Cultes militaires de Rome. Les enseignes*, 1903, 36; LITTRÉ: *Dict.*, s.v. Minotaure (Chateaubriand).

⁴⁸ RENEL, 73, Les enseignes primitives des Romains; 75, le loup; 96, le cheval; 112, le sanglier.

⁴⁹ *Ibid.*, 133 ss.: le Minotaure: « Le Minotaure est, en général, défini: un monstre qui sur un corps d'homme porte une tête de taureau. Est-ce bien une image de ce genre qui était fixée à la hampe de certains signa romains? »

⁵⁰ RENEL, 143-144, 144, n. 1, liste.

⁵¹ RENEL, 145, « série romano-campanienne la plus ancienne. On en place d'ordinaire l'émission entre les années 342 et 317 av. J.-C. »

⁵² *Ibid.*, fig. 23-24; parfois debout (Sybaris, *ibid.*, 144, n. 1); agenouillé (*ibid.*: Neapolis), le plus souvent marchant.

⁵³ *Ibid.*, fig. 23-24.

⁵⁴ RENEL, 146: « Quant à l'enseigne campanienne, elle était tout indiquée, elle devait porter la même image que présentent un peu partout les médailles autonomes ou romaines frappées dans le pays, le taureau à face humaine, qui est la forme du Minotaure italique... » « Placé au bout d'une hampe et porté en avant des files légionnaires à côté de l'aigle et du loup, du sanglier et du cheval, le bœuf à tête humaine marquait l'incorporation à la cité romaine de clans campaniens, ou, si ce mot paraît hasardeux, de petits Etats campaniens. »

⁵⁵ *Ibid.*, 144, n. 1; 146.

tation directe de la Grèce »⁵⁶. Toutefois ce taureau à face humaine ne ressemble pas au Minotaure classique, à tête de taureau sur corps humain. Ce « Minotaure » italien serait plutôt un dieu grec de fleuve, à tête humaine et corps de taureau⁵⁷, tel Achéloos⁵⁸, ou parfois à tête humaine cornue sur un corps humain, tel qu'on le voit sur une monnaie de Métaponte et des pierres gravées⁵⁹.

Tout être humain taurocéphale n'est pas nécessairement le Minotaure⁶⁰. Et le taureau androcéphale l'est encore moins. Des érudits ont fait cette confusion. Selon Renel⁶¹, « on a figuré aussi le Minotaure avec la tête d'un homme soudée au corps d'un taureau, mais ce type est exceptionnel. Roscher le considère, je ne sais trop pourquoi, comme récent. » Roscher en donne cependant la raison : la pierre gravée, à l'image d'un taureau androcéphale, auquel Eckhel et Böttiger donnent le nom de Minotaure, et qu'ils considèrent du reste comme douteuse, représente en réalité Achéloüs⁶². Renel n'est donc pas autorisé à dénommer Minotaure le taureau campanien à tête humaine. Quel que soit le sens qu'on donne au mot Minotaure⁶³, il implique un rapport topographique et historique avec la Crète de Minos et avec le labyrinthe dont l'habitant n'était pas un taureau à tête humaine, mais un homme à tête de taureau. Il est peu vraisemblable que, des quatre enseignes anciennes mentionnées par Pline, une seule, le Minotaure, ait été d'origine étrangère, alors que les trois autres, loup, cheval, sanglier, dénotent leur origine italique et culturelle. Si l'on admet — et l'hypothèse est plausible — que ce prétendu Minotaure était un

⁵⁶ RENEL, 148.

⁵⁷ Ex. SAGLIO-POTTIER: *Dict. des ant.*, s.v. Glumina, 1193, fig. 3111, n. 7, réf., monnaie de Géla, Sicile. — Type fréquent en Italie méridionale.

⁵⁸ SAGLIO-POTTIER, s.v. Achelous; ROSCHER, s.v. Acheloos. Vénéré à Métaponte, ROSCHER, s.v. 7; SAGLIO-POTTIER, 1193, n. 19. — Rôle funéraire en Etrurie, BAYET: *Les origines de l'Hercule romain*, 1926, 412, n. 1, réf. On a parfois rapproché ce type d'Achéloos du taureau androcéphale mésopotamien; HEUZEY: « Le taureau chaldéen à tête humaine et ses dérivés », *Monuments Piot*, VI, 1899, 115 ss., 123; cf. AMIET: « Le taureau androcéphale », *Sumer*, IX, 1953, n° 2; cf. RENEL, 138 ss.

⁵⁹ SAGLIO-POTTIER, s.v. Achelous, 26, fig. 50 (monnaie de Métaponte) et n. 27-28, réf.; ROSCHER, s.v. Acheloos, 9, « teils als gehörnten Greis (auf der oben erwähnten Münze von Metapont), 7, réf.; V. DURUY: *Hist. des Romains* (2), 1880, 769, fig. — HILD, *ibid.*, s.v. Flumina, 1193 et n. 8: soit que sur un corps d'homme on placât une tête de taureau (l'Alphée sur les navires des Pyliens), renvoyant à Euripide, *Iph. Aul.*, v. 275-276-; ce texte toutefois ne dit rien de tel, et ne parle que d'Alphée aux pieds de taureau, πρωμνας οημα ταυροπουν οραν, τον παροιχον Ἀλφευ

⁶⁰ De tels génies paraissent sur des anses de trépieds ioniens, *Annali*, 1885, pl. B; DE RIDDER: *Bronzes de l'Acropole*, 51; sur des monnaies ionniennes archaïques; GREENWELL: *Numism. Chronicle*, III^e série, XII, 88, pl. VII, 14; *Bull. de corr. hellénique*, 1899, 636; sur un vase de bucchero étrusque, MARTHA: *L'art étrusque*, fig. 317; sur le char étrusque de Pérouse, *Antike Denkmäler*, II, pl. 15, nos 6-7. — *Bulletin de corr. hellénique*, 1899, 637, à propos de ces documents: « Il est probable que les génies à tête de taureau... n'ont rien à voir avec le Minotaure. »

⁶¹ Les enseignes, 140.

⁶² ROSCHER, s.v. Minotauros, 3008, réf.

⁶³ RENEL, 134: « taureau qui est Minos, taureau qui est en rapport avec Minos, taureau de Minos »; 148: « la grammaire et l'archéologie nous autorisent à appeler ce taureau (campanien) un Minotaure. »



Fig. 9. — REUSNER: *Emblemata*, Francfort 1581, 151; Emblema XXXVII.
Fata viam invenient.

dieu de fleuve italique, la confusion pourrait être due à Pline, qui le premier le mentionne. Pline, qui vivait plus de cent ans (23 av.-79 ap. J.-C.) après la disparition de ce signe militaire, pouvait n'en plus connaître l'aspect et la signification originels ; Minotaure et taureau androcéphale ou toute autre combinaison unissant les deux mêmes éléments, quoique différemment, il a pu les désigner par un nom commun et connu, sans y attacher d'importance⁶⁴. A propos de Festus (III^e s. ap. J.-C.) et de Végèce (IV^e s. ap. J.-C.), Renel remarque : « Ces commentaires fantaisistes suffisent pour montrer qu'on ne savait déjà plus à l'époque impériale ce qu'avait signifié jadis l'enseigne du Minotaure supprimée dans les armées romaines dès le temps de Marius. »⁶⁵ La confusion était peut-être antérieure ; mais ces auteurs tardifs rappelant

⁶⁴ Pline emploie le pluriel pour désigner les quatre enseignes, « lupi, minotauri, equi, aprique ». S'il s'agissait du véritable Minotaure crétois, unique, n'aurait-il pas pour lui employé le singulier ?

⁶⁵ RENEL, 134.

— serait-ce d'après Pline? — le Minotaure des enseignes romaines, ont eu raison, logiquement, de le replacer dans son lieu véritable d'origine, le labyrinthe de Crète.

* * *

En bonne logique aussi, puisque Alciat, dans son commentaire de l'emblème «Non vulganda consilia» se réfère, d'après Festus, aux enseignes romaines, à l'image du Minotaure crétois, il aurait dû, lui ou son graveur, figurer celui-ci sur son drapeau⁶⁶, sous sa forme habituelle, avec tête de taureau sur un corps humain⁶⁷. Ce n'est toutefois pas le cas: il y a placé, et à sa suite Vaenius et ses imitateurs, un Centaure, à buste humain sur corps de cheval⁶⁸. Reusner met aussi le Centaure au centre du labyrinthe⁶⁹ (*fig. 9*), de même qu'une pierre gravée, moderne⁷⁰. Aucun monument antique n'autorise une telle substitution. Comment l'expliquer?⁷¹

Au III^e siècle ap. J.-C., sous Gallien (252-268) et Carausius (286-293), donc plusieurs siècles après que le «Minotaure» eut disparu des enseignes de Rome, le Cen-

⁶⁶ Cf. un étendard, portant le nom du roi Minos, dans une représentation de la prise d'Athènes par ce roi, SCHUBRING: *Cassoni*, pl. CXXIV, n° 545; BULARD: *Le scorpion, symbole du peuple juif*, 1935, 17, n. 4.

⁶⁷ Il est ainsi figuré dès l'archaïsme grec, conformément aux indications des mythographes, SAGLIO-POTTIER: *Dict. des ant.*, s.v. Minotaurus; ROSCHER: *Lexikon*, 3004, s.v. Minotauros.

⁶⁸ Le Centaure est toujours chevalin; le type classique lui donne le corps et les quatre pattes du quadrupède; l'archaïsme grec le représente parfois avec un corps entièrement humain, auquel se soude par-derrière un arrière-train de cheval; à ce type s'apparentent diverses représentations ultérieures: Men sur un quadrupède dont la jambe gauche antérieure a un pied humain (monnaie de Nicée); cheval de César à pieds humains; cheval d'Agni védique, avec des mains; cheval androcéphale des monnaies gauloises, cheval de Mahomet, Borak, androcéphale. — Cf. Déméter hippocéphale de Phigalie; etc.

⁶⁹ REUSNER: *Emblemata*, Francfort, 1581, 151, livre III, Emblema XXXVII, «Fata viam invenient.» Cf. Cl. PARADIN: *Devises héroïques*, Lyon, 1557, 94: «Fata viam invenient», un labyrinthe.

⁷⁰ SAGLIO-POTTIER: *Dict. des ant.*, s.v. Minotaurus, 1933, n. 9; *Mus. Flor.*, II, 35, 1; ROSCHER, s.v. Minotaurus, 3008: «Wenn auf einer Gemme des *Mus. Flor.* 2, 35, 1 Minotauros im Labyrinth als Kentaur dargestellt ist, so spricht schon dieser Umstand für späte Entstehung des Werkes.»

⁷¹ BIAUDET, 245, n. 31: «Sur l'enseigne, chez Alciat, comme chez Vaenius, le Minotaure est en fait un Centaure. Il pourrait être curieux de rechercher l'origine de cette confusion.» — On ne peut supposer qu'elle a été suggérée par la désinence pareille des deux mots «Centaure», «Minotaure», bien que les humanistes aient parfois joué sur le sens des termes. C'est ainsi que le Centaure, animal lubrique, lascif, devient le symbole de la «lubricité de la vie humaine», de sa rapidité, de son inconstance, parce que «lubricus» signifie aussi glissant, mobile, incertain. Pierius VALERIANUS: *Hiéroglyphiques*, trad. Montlyart, 1615, 47, livre IV, chap. V, «Lubricité de la vie humaine»: «Aucuns prennent le Centaure en ceste mesme signification... ils veulent dire que cela signifie le terme de nostre age qui s'escoule, comme d'une course extremement subite, dont le penchant placé nous eschappe d'une estrange lubricité au despourvu. Car il ne se trouve personne, tant vieil soit-il, qui ne pense bien avoir encore un an dedans le ventre.» RUPA: *Iconologia*, éd. Padoue, 1625, 689, «Velocità della vita humana»; BOUDARD: *Iconologie*, Parme, 1759, II, 183, «Vélocité de la vie humaine». — Cf. la peinture de G. Bellini, où le monstre Ignorance pose ses pattes de lion ou d'ours sur des sphères, elles-mêmes sur un terrain arrondi, glissant, incertain comme elles, symbole de la destinée humaine. DEONNA, «La cécité mentale», *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 1958.

taure fait son apparition sur celles de la Legio II Parthica, et de la Legio IV Flavia Italica⁷², en tant que symbole du Sagittaire zodiacal ou de la constallation du Centaure⁷³. Les monnaies le montrent (*fig. 9*) marchant ou courant à droite ou à gauche, tenant des attributs divers, et souvent la massue⁷⁴. Ne connaissant pas d'image d'enseigne au Minotaure, puisqu'il n'en existe pas, pour illustrer son texte où il se réfère à celle-ci, Alciat a vraisemblablement demandé à l'une de ces monnaies le type du Centaure de sa bannière, tenant la massue. Entre Centaure et Minotaure la différence est minime, puisqu'il sont tous deux d'une double nature, animale et humaine. L'un et l'autre ne sont-ils pas aussi les conseillers des chefs et gardiens de ces secrets? Alciat aurait pu, d'ailleurs, invoquer l'autorité de Manilius: la Crète est régie par le Centaure zodiacal, « *Gnosia Centauro tellus circumdata ponto paret* » et le Minotaure crétois dépend aussi de ce signe, double comme lui, « *et in geminum Minois filius astrum, Ipse venit geminus* »⁷⁵. Instruit par de tels exemples, Reusner et l'auteur d'une pierre gravée⁷⁶ étaient autorisés à confirmer cette parenté entre les deux monstres en plaçant le Centaure au centre même du labyrinthe.

Quant au rôle du Minotaure comme gardien du secret des chefs, aucun texte ancien n'en fait mention, et Festus en est sans doute responsable. Par une association d'idée compréhensible, il était facile d'en charger le monstre, caché au centre du labyrinthe, inaccessible sans le secours d'un fil d'Ariane, au fond des replis inextricables de sa demeure, par suite caché et inaccessible comme doit l'être un secret⁷⁷.

⁷² SAGLIO-POTTIER: *Dict. des ant.*, s.v. *Signa militaria*, 1311; RENEL, 212, 213, 228, le Centaure.

⁷³ RENEL, 228: « En effet, le Centaure est une constellation qui se lève au commencement du mois de mai. Or c'est précisément en mai 193 que Septime Sévère fut proclamé empereur par les légions à Carnuntum, et c'est à Septime Sévère qu'est due la formation de la Legio II Parthica »; *ibid.*, n. 3: « Cette constellation s'appelait aussi chez les anciens Chiron; quelques-uns assimilent Chiron au signe zodiacal du Sagittaire. » — Le nom de la Legio « Parthica » évoque les Parthes, contre lesquels l'empereur guerroya; or les Parthes étaient de redoutables cavaliers et archers, comme le Sagittaire, et peut-être que cette considération a eu quelque influence sur le choix de l'emblème.

⁷⁴ RENAL, 228, n. 2, réf.

⁷⁵ MANILIUS: *Astronom.*, livre IV, v. 782-784 (éd. Nisard 710); BOUCHÉ-LECLERCQ: *L'astrologie grecque*, 1899, 330.

⁷⁶ Cf. supra, n. 70.

⁷⁷ Un autre monstre, le sphinx ou la sphinge, est le symbole du secret, DEONNA: *Rev. suisse d'art et d'arch.*, 12, 1951, 32; il est aussi celui de l'ignorance, *ibid.*, 18, 1958, 74.

